

C – IDENTIFICATION ET EVALUATION DES COULOIRS DE PASSAGE

1. RAPPEL DES SENSIBILITES PAR THEME VIS-A-VIS D'UNE LIGNE TRES HAUTE TENSION

■ MILIEU PHYSIQUE : PEU DE SENSIBILITES ET DE CONTRAINTES

Les facteurs climatiques, les éléments géologiques ainsi que les risques naturels ne sont pas discriminants, à cette échelle, dans la recherche de couloirs de passage (cf supra). A titre d'exemple :

- le risque « tempête » est présent sur la globalité de la zone d'étude. Même si le littoral peut être particulièrement soumis à des vents violents, le risque n'épargne pas l'intérieur des terres. Ce paramètre ne peut être retenu comme critère fondamental de recherche de tracé ;
- le risque « géotechnique », par exemple la présence de cavités souterraines, sera à l'opposé très localisé (partie Sud-Est de la zone d'étude). Ce risque ne représente pas une réelle contrainte à ce stade de recherche d'une bande de passage.

Le relief ne constitue pas une contrainte en soi, mais davantage un facteur de sensibilité en relation avec le paysage. Les éléments de relief fortement visibles sont cartographiés dans la carte paysage. Deux catégories d'éléments de reliefs sont distinguées :

- des éléments isolés (Mont Margantin au Sud de Domfront, bois de Châtenay au Sud de Juvigné, bois de Buleu à l'Est de Mayenne en limite de la zone d'étude...) ;
- des éléments de relief disposés en alignement (par exemple, l'axe Villedieu-les-Poëles/Saint-Martin-des-Besaces sur lequel est implantée l'A84).

Les éléments isolés peuvent être évités car ils représentent en général des contraintes bien délimitées, facilement perceptibles. Les reliefs disposés en alignement, le plus souvent Est-Ouest ou Nord-Est – Sud-Ouest, doivent être franchis dans la recherche d'un tracé orienté Nord-Sud. On privilégiera dans ce cas les points bas de ces axes en relief marqué. Dans la plupart des cas, ces points bas existent car ces reliefs forment davantage des alignements de sommets arrondis de collines, qu'une véritable ligne de crête.

Comme pour le relief, le réseau hydrographique dans la zone d'étude ne représente pas une contrainte technique forte au passage d'une ligne. En revanche, certaines vallées présentent des qualités paysagères indéniables (la Vire, la Mayenne) et, à ce titre, elles sont sensibles au passage d'une ligne THT.

■ MILIEU NATUREL : DES SENSIBILITES FORTES MAIS LOCALISEES

Les inventaires et réglementations concernant le milieu naturel n'ont pas été pris en compte en tant que tels : ce n'est pas parce qu'un territoire a été inscrit à un inventaire qu'il a été considéré comme sensible. Ils ont été considérés comme des éléments indiquant des enjeux forts. Conformément à la méthodologie générale, la sensibilité de ces enjeux au passage d'une ligne THT a été appréciée.

L'analyse des sensibilités du milieu naturel a montré qu'elles étaient principalement liées aux boisements et aux zones humides étendues.

Pour les boisements, c'est essentiellement la richesse, la diversité et l'originalité des écosystèmes qui déterminent la valeur, le niveau d'enjeu. Ils sont donc principalement sensibles aux effets d'emprise et de coupure. En conséquence :

- un passage au milieu d'un massif boisé perturbera beaucoup plus l'écosystème qu'un passage en lisière ;
- un passage en lisière aura des impacts liés à l'incidence sur l'interface milieu ouvert/milieu fermé. Ces impacts seront moindres que ceux issus de la traversée d'un bois car une ligne à des incidences limitées sur une lisière forestière (supports espacés de 400 à 500 m, possibilité de reconstitution partielle de la lisière).

Il en découle que si l'on doit passer dans une zone boisée, on privilégiera un passage en lisière de forêt.

Pour les grandes zones humides, deux aspects doivent être pris en compte :

- d'une part, les emprises des supports sur les milieux. Cet impact est faible (une centaine de m² tous les 500 m) et peut être minimisé par un choix judicieux des emplacements ;
- d'autre part, les risques de collision pour l'avifaune (nicheuse, hivernante ou migratrice). Ce risque peut être atténué par la mise en place de balises adaptées à l'avifaune et/ou par un positionnement de l'ouvrage en dehors des principaux axes de déplacement.

Le tracé devra donc éviter les principales zones humides. S'il doit les traverser, des dispositions devront être définies lors des études de détail.

Pour les milieux de faible superficie tels que les petites zones humides, tourbières, pelouses calcicoles, mares, fours à chaux...les enjeux sont forts, mais à ce niveau d'étude, ils sont considérés comme peu sensibles : ils n'occupent une superficie que de quelques hectares que l'on pourra éviter lors de la recherche éventuelle d'un tracé dans des couloirs de plusieurs kilomètres de large.

Pour les vallées des principaux cours d'eau, les enjeux, outre ceux liés au peuplement piscicole (cf infra), sont liés à la diversité des habitats dans les fonds alluviaux et/ou sur les versants. La sensibilité de ces secteurs est généralement modérée (enjeux diversifiés mais sensibilités localisées dans l'espace). Cette sensibilité sera prise en compte en recherchant des couloirs de passage de l'ouvrage perpendiculaires à leur orientation générale, permettant ainsi de minimiser le linéaire en zone sensible.

Pour les rivières et les grandes zones bocagères, les enjeux sont souvent forts en raison de la richesse du peuplement piscicole et de l'entomofaune, mais leur sensibilité au passage d'une ligne électrique est faible. Ils ne constituent pas une contrainte forte pour la recherche de couloirs.

■ MILIEU HUMAIN : UN HABITAT DIFFUS OMNIPRESENT

Le bâti diffus, présent sur toute la zone d'étude, et notamment dans la partie Nord, constitue un facteur de sensibilité environnementale majeur. La sensibilité résulte des incidences de l'ouvrage sur le cadre de vie quotidien des habitants.

Il ressort de cette sensibilité omniprésente, deux grandes préoccupations :

Minimiser les longueurs de tracé et privilégier fortement les orientations Nord-Sud.

En effet, tout kilomètre supplémentaire peut être lourdement pénalisant en termes d'impacts sur l'habitat sauf si ce supplément de tracé permet d'emprunter ou d'aller vers un secteur où le bâti est moins dense. Dans ce cadre, les « barreaux » entre variantes paraissent peu opportuns, au moins dans la partie Nord de la zone d'étude.

Ne pas « encadrer » une habitation ou un groupe d'habitations entre deux lignes THT. C'est pour cette raison que dans l'hypothèse d'un jumelage avec l'une des deux lignes existantes, la nouvelle ligne doit être strictement parallèle à l'existante et à courte distance de cette dernière.



A l'Est de Villedieu-les-Poëles, la ligne actuelle Manuel-Domloup fait de nombreux angles pour s'adapter à l'habitat diffus

■ **PAYSAGE : HABITAT, RELIEF, FORETS ET PLANS D'EAU – PRINCIPAUX FACTEURS DE SENSIBILITE DU PAYSAGE**

L'analyse du paysage a montré que les principales sensibilités sont liées :

- aux paysages de proximité de l'habitat. Cet aspect spécifique est traité dans le milieu humain ;
- aux franchissements des zones de relief qui marquent le paysage et génèrent des effets de silhouette. Ces éléments de relief barrent la zone d'étude selon une direction générale Est-Ouest et devront donc être franchis par l'ouvrage. Pour prendre en compte cette sensibilité et limiter les impacts sur le paysage, on recherchera des couloirs qui traversent ces reliefs en des points favorisant leur intégration ;
- aux paysages des vallées encaissées. La sensibilité de ces espaces est forte. Pour limiter les impacts, on essaiera, autant que possible, d'éviter la traversée de ces secteurs ;
- aux paysages diversifiés de boisements et de plans d'eau. Les sensibilités de ces espaces est globalement moindre que celle des précédents et n'est pas homogène : il existe au sein de ces zones des secteurs de sensibilité moins marquée. On privilégiera donc des couloirs qui évitent ces paysages diversifiés et, s'il paraît intéressant de les traverser, de le faire dans les zones les moins sensibles.

En conclusion, cette analyse des critères monte que :

- **le milieu naturel et le paysage induisent localement des sensibilités importantes et concernent des surfaces significatives. Elles conduisent à définir des secteurs dans lesquels le passage de l'ouvrage n'est pas souhaitable (cf infra). Il en a découlé l'identification de zones plus sensibles (passage à l'Est ou à l'Ouest de telle zone) et/ou de « barrières » Nord-Sud qu'il n'est pas judicieux de franchir (par exemple, vallée de la Vire ou de la Mayenne dans certaines zones...) :**
- **la principale contrainte du milieu humain est l'habitat. Outre des villes et agglomérations qui, comme le milieu naturel ou le paysage, permettent d'identifier des grandes options, le bâti diffus induit une sensibilité forte sur toute la zone d'étude. Sa prise en compte repose sur la recherche de couloirs de passage moins densément bâtis au sein des grandes options définies précédemment.**

Certains aspects de l'environnement tels que ceux relevant du milieu physique, des activités agricoles, ... sont omniprésents sur la zone d'étude et constituent des enjeux forts (agriculture notamment). Ils présentent cependant une sensibilité homogène et ne peuvent donc être d'une réelle utilité pour définir des couloirs de passage.

PROPOSITION DE COULOIRS DE PASSAGE DU PROJET COTENTIN-MAINE

Contraintes aménagementales fortes

- Niv d'innde
- Limite de départements
- Justification de l'axe d'étude
- Principaux axes de relief structurant le paysage
- Paysage sensible
- Paysage très sensible
- Principale zone de loisirs
- Zone naturelle sensible
- Plan naturel régional
- Parcs NAT (zones NFF)

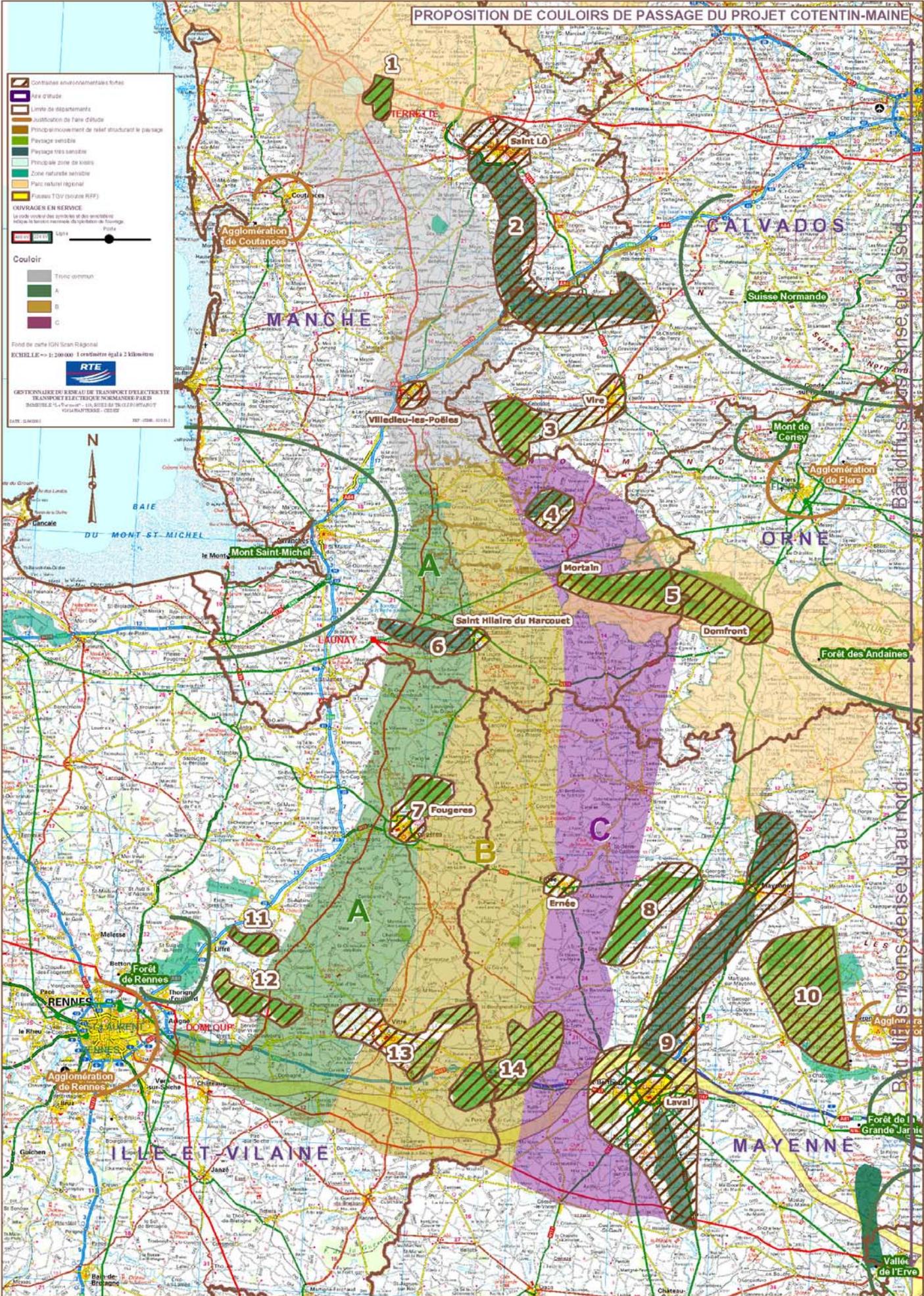
OUVRAGES EN SERVICE

Le code couleur des symboles et des annotations indique le statut juridique de l'ouvrage.

Couloir

- Terrain commun
- A
- B
- C

Fond de carte IGN Scan Régional
 ECHELLE = 1:200 000 1 centimètre égal à 2 kilomètres
 RTE
 GROUPEMENT DU BUREAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ
 TRANSPORT ÉLECTRIQUE NORMANDE PARIS
 BUREAU DE LA MANCHE - 14100 ST-JEAN-DE-LA-CHAUSSEE
 VOUSAPPELONS : 02322
 023 23 23 23



Bâtiments denses qu'au sud

Bâtiments denses qu'au nord